



### **Incendies de forêts : les élus des Communes forestières réaffirment leur rôle incontournable**

Après les incendies de cet été, il était temps de faire le bilan et d'envisager l'avenir. Réunis en Commission nationale à Générac dans le Gard, les élus des Communes forestières formulent leurs propositions et réaffirment leurs positions.

« Un été hors norme », « Des conditions climatiques jamais vues » : élus et pompiers expriment les superlatifs de cet été, vis-à-vis de la saison feux de forêt.

Pour échanger sur cette thématique, les élus des Communes forestières de la Commission Nationale Risques se sont réunis le 28 septembre dernier à Générac (Gard).



En matière de Défense des forêts contre l'incendie, **les maires agissent dans le cadre du pouvoir** de police que leur a délégué l'État. Ils sont en pleine responsabilité sur ces sujets et sont pénalement responsables. Les obligations légales de débroussaillage (OLD) figurent en bonne place des responsabilités qu'assument les maires. **Une simplification, une harmonisation et un plus grand soutien de l'État sont attendus pour accroître l'application de cette réglementation qui reste un moyen efficace pour se protéger du feu.**

Les communes sont essentielles : elles créent et entretiennent les équipements indispensables aux pompiers dans la lutte contre les feux (pistes, citernes, zones d'appui aux pompiers...), des investissements qui pèsent lourdement sur les finances communales.

**Les communes et leurs groupements engagent des budgets de plus en plus conséquents** dans la mise en œuvre de cette politique à travers notamment le financement des services départementaux d'incendie et de secours (SDIS).

**Sans les communes, pas de lutte contre les incendies !**

Représentés par les **Communes forestières**, les élus demandent à être pleinement associés à la définition des politiques de prévention et de lutte contre l'incendie.

La Fédération nationale des Communes forestières (FNCOFOR) est une association qui rassemble tous les niveaux de collectivités propriétaires de forêts et toutes celles concernées par la valorisation des forêts de leur territoire. Organisée en associations départementales et unions régionales, avec plus de 6000 adhérents, elle met en œuvre des politiques forestières territoriales innovantes : bois énergie, bois construction, forêts pédagogiques, charte forestière, formation des élus, etc.